

Avis de projet de marché (APM)

Résumé

Le présent besoin concerne l'Agence de la consommation en matière financière du Canada

Tous les fournisseurs intéressés qui répondent aux exigences de sécurité peuvent soumettre une offre.

Description du marché

Ce projet vise la réalisation à l'échelle nationale d'évaluations mystères dans six des plus grandes institutions financières (IF) du Canada. L'ACFC doit faire appel aux services d'une entreprise pour la conception et la réalisation, à l'échelle nationale, d'un projet d'évaluations mystères conformément aux exigences énoncées dans le présent énoncé des travaux.

L'ACFC cherche à retenir les services d'une entreprise capable de recueillir des données de haute qualité à l'aide de scénarios raisonnables et crédibles. Le projet doit reposer sur des méthodes de recherche mixtes permettant de recueillir, à l'aide de clients mystères, des données qualitatives et quantitatives sur la façon dont les produits et/ou services financiers sont vendus.

L'entreprise doit posséder une expérience avérée de la réalisation d'évaluations mystères au Canada, de la recherche, de la cueillette de données, de l'analyse et de la production de rapports sur l'étude qualitative et quantitative.

Accords commerciaux

Ce besoin est assujéti aux dispositions de l' Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP-OMC), l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), l'Accord de libre-échange Canada-Chili (ALECC), l'Accord de libre-échange Canadien (ALEC), l'Accord de libre-échange Canada-Pérou (ALECP), l'Accord de libre-échange Canada-Colombie, l'Accord de libre-échange Canada-Honduras, l'Accord de libre-échange Canada-Corée, l'Accord économique et commercial global (AECG) entre le Canada et l'Union européenne (UE), l'Accord de libre-échange Canada-Ukraine (ALECU), l'Accord de partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP), et l'Accord de libre-échange Canada-Panama s'il est en vigueur.

Niveau de l'exigence en matière de sécurité :

- Classification des renseignements – PROTÉGÉ B
- L'entrepreneur ou l'offrant doit détenir en permanence, pendant l'exécution du contrat ou de l'offre à commandes, une attestation de vérification d'organisation désignée (VOD) en vigueur, ainsi qu'une cote de protection des documents approuvée au niveau protégé B, délivrées par la Direction de la sécurité industrielle canadienne de Services publics et Approvisionnement Canada
- Cote de sécurité du personnel – COTE DE FIABILITÉ
- L'entrepreneur devra signer une entente de confidentialité avant le début des travaux.
- Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité (LVERS) : LVERS des Services professionnels centralisés no 09

Numéro de dossier : 20181618

Autorité contractante : Stephane Dupel

Numéro de téléphone : 613-948-7958

Courriel : fcac.contract-contrat.acfc@fcac-acfc.gc.ca